



Refus de succession du père

Par **pmlahaye_old**, le **31/03/2007 à 13:46**

Bonjour, rnLe père d'un de mes amis vient de décéder. Celui-ci ne laisse que des dettes. S'il refuse la succession, reste-t-il héritier de ses grands parents paternels qui sont, eux, toujours de ce monde. rnD'avance, merci de votre réponse.

Par **Jurigaby**, le **31/03/2007 à 16:20**

Oui tout à fait!rnla succession du père est tout a fait indépendantd de la succession des grands parents.Refuser une des successions n'a donc aucun effet sur les autres.